

# VOLET SPÉCIFIQUE UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

## Sommaire

### I – Stratégie et gouvernance : un nouveau modèle de gouvernance

- 1 – la gouvernance gagnera en opérationnalité
- 2 – La qualité au cœur des services
- 3 – Une dynamique de financement à renforcer et à sécuriser
- 4 – Vers une amélioration globale de la qualité du patrimoine
- 5 – Un partenariat concerté sur le site Bordelais

### II – Une stratégie recherche en SHS basée sur le partenariat

- 1 – La stratégie et le positionnement de la politique des SHS et des langues de l'UBM
- 2 – Une Vision partagée des missions avec l'Université de Bordeaux et la CUEA

### III – Une offre de Formation au service d'une meilleure réussite des étudiants et d'une insertion professionnelle de qualité

- 1 – Améliorer la réussite étudiante
- 2 – Développer l'insertion professionnelle des étudiants
- 3 – Développer la formation continue

### Récapitulatif des jalons de la trajectoire

### Annexe financière

### Annexe recherche et formation

### Indicateurs et cibles de performance

## PREAMBULE

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM), créée en 1970 sous le nom de Bordeaux 3, relève pour ses activités de recherche et de formation de la dominante « arts, lettres, langues et sciences humaines », tout en faisant place à d'autres champs scientifiques. L'ensemble contribue à construire une véritable identité scientifique des lettres et sciences humaines sur le site.

Passée aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1er janvier 2011, l'université compte également au nombre de ses composantes un institut du journalisme et un institut universitaire de technologie.

L'établissement a choisi, en 2013 dans le cadre de l'évolution du paysage métropolitain et régional à travers un référendum, de se placer en dehors du processus de fusion aboutissant à la création de l'Université de Bordeaux au 1er janvier 2014.

Le processus de gouvernance dans lequel la nouvelle équipe présidentielle, récemment installée vient de s'engager, s'inscrira en outre dans une démarche qualité qui sera déployée dans les trois grands domaines de formation, de recherche et de gouvernance, avec pour objectif de faire converger les bonnes pratiques pour optimiser et professionnaliser les fonctions supports, et l'expérience acquise lors du passage aux responsabilités et compétences élargies.

L'UBM veillera également à l'articulation entre la formation et la recherche. L'élargissement de l'offre de recherche et de formation de l'IDEX dans le domaine des SHS, la structuration de la maison de la recherche et de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine en lien avec les activités de valorisation, seront des enjeux majeurs du prochain contrat.

Dans le cadre de la politique de site, l'université a fait le choix de définir plus particulièrement sa stratégie en cohérence avec les missions de coordination de la Communauté d'universités d'établissements Aquitains (CUEA), dont elle est membre, notamment en matière de politique des langues et des Sciences humaines et Sociales.

Pour autant, elle veillera, également à équilibrer et dynamiser les relations avec les autres établissements du site, et plus particulièrement sur le site bordelais avec l'Université de Bordeaux, porteur de l'Idex, mais aussi dans la gestion des dossiers inter-établissements ou des relations bilatérales Université de Bordeaux/Université de Bordeaux Montaigne.

Le volet spécifique est structuré selon les trois axes principaux suivants:

- 1- Stratégie et Gouvernance : un nouveau modèle de gouvernance,
- 2- Une stratégie recherche en SHS basée sur le partenariat,
- 3- Une offre de formation au service d'une meilleure réussite des étudiants et d'une insertion professionnelle de qualité

## II – Stratégie et Gouvernance : un nouveau modèle de gouvernance

Dans le cadre de ce contrat, l'établissement s'engage à dégager un équilibre et une complémentarité entre deux objectifs : d'une part, l'objectif politique de développement des mécanismes de consultation et de renouvellement du dialogue social et, d'autre part, l'objectif de renforcement de sa capacité opérationnelle fondée sur une articulation politico-administrative optimisée.

### 1 – la gouvernance gagnera en opérationnalité

#### **L'approfondissement des dispositifs de consultation et la relance du dialogue social.**

L'équipe présidentielle installée en avril 2016 s'appuiera sur un dialogue social renforcé et rénové qui contribuera à augmenter la cohésion de la communauté universitaire.

Elle s'attachera à mettre en œuvre des actions de concertation afin d'éviter certaines crispations qui ont porté préjudice, lors du précédent contrat, à l'efficacité du travail de pilotage. Ces réunions régulières seront destinées à l'ensemble des personnels. Un comité Ethique et Ressources humaines Enseignant sera constitué pour assurer une vigilance et garantir des pratiques vertueuses en matière de campagne d'emploi enseignants, enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels, de droits et d'obligations, etc. (sa constitution et son périmètre d'actions seront établis avec les organisations syndicales avant passage devant les Conseils centraux). Au-delà de la gestion des instances fonctionnelles ou électives, l'établissement développera une nouvelle démarche de diffusion de l'information interne à destination notamment de l'ensemble de la communauté.

#### **L'affirmation d'une administration associée à l'élaboration et garante de la mise en œuvre du contrat stratégique de l'établissement**

Force de conseil et d'aide à la décision, la direction administrative et les chefs de service accompagneront l'équipe présidentielle dans son rôle stratégique. Ils seront tout particulièrement chargés de la mise en œuvre, avec le référent politique du secteur, du Contrat stratégique de l'établissement.

L'enjeu sera de renforcer la transversalité de l'action administrative en augmentant la fréquence des réunions des principaux interlocuteurs en charge de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'établissement. Il s'agira également de développer les bonnes pratiques de gestion de projet (généralisation des lettres de mission, définition du triptyque, coût/ délai/ qualité).

La démarche s'appuiera également sur les instances de consultation fonctionnelle (Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, Conférence des Directeurs d'Equipe de Recherche, Collège des chefs de service).

### 2 – La qualité au cœur des services

La notion de démarche qualité, jusque ici peu formalisée en tant que telle, fera l'objet d'une attention particulière durant le présent contrat quinquennal, avec pour enjeu l'excellence de la qualité du service public au service de la performance et de l'efficacité dans la mise en œuvre des missions.

L'établissement s'appuiera sur les démarches déjà engagées et la méthodologie développée en son sein. Le contrat 2016/2020 visera la généralisation de la démarche des Contrats d'Objectifs et de Moyens. Cette généralisation s'entend comme la volonté de faire vivre les objectifs du contrat, de les décliner au plus près des composantes, tout en prenant en compte les spécificités de chacune des composantes.

Sur le plan budgétaire et comptable, l'UBM prenant appui sur les travaux existants, s'engagera dans une démarche de contrôle interne budgétaire et financier avec une montée en puissance de la démarche d'évaluation des actions et d'audit.

L'établissement déclinera, dans le cadre de la démarche qualité, le principe de points d'étapes présentés régulièrement aux instances fonctionnelles et électives.

Il s'appuiera notamment sur l'élaboration de schémas directeurs pour assurer un pilotage pluriannuel. Outre les 2 schémas directeurs du numérique et Schéma Directeur du Patrimoine, l'université finalisera sur la période quinquennale un Schéma directeur du handicap (accueil et accompagnement des étudiants handicapés, développement des politiques RH à l'égard des personnes handicapées, développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements) et un Schéma Directeur des ressources humaines. Ce schéma directeur, porté par un VP RH – fonction nouvellement créée -, s'appuiera sur le travail de cartographie des emplois engagé tout au long de l'année universitaire 2015/2016.

Cette démarche permettra la mise en place d'une véritable politique de gestion prévisionnelle de ses emplois, de ses effectifs et des compétences, et constituera également un point d'appui pour la politique indemnitaire appelée à être réinterrogée par le déploiement du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Ce schéma directeur comportera un volet Qualité de Vie au Travail (par exemple enquête sur les conditions de travail, sur l'égalité femme/homme...).

*Jalon N°2 : Mise en place d'une démarche qualité et d'une comptabilité analytique*

*Jalon N°4: Mise en place d'un schéma directeur des Ressources humaines*

*Indicateur commun de performance IC 9: Endorecrutement des enseignants-chercheurs*

*Indicateur commun de performance IC 12 : Pilotage du système d'information et des services numériques*

### **3 – Une dynamique de financement à renforcer et à sécuriser**

La maîtrise des risques financiers restera un objectif majeur, avec notamment la mise en place d'une comptabilité analytique.

Pour relever le défi de l'équilibre financier et prévenir l'effet ciseaux entre dépenses et ressources, l'établissement s'engage à mettre en place un programme de maîtrise des dépenses structurelles et à élaborer un plan d'action en vue de la croissance de ses ressources propres.

Dans le cadre de la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique, l'établissement développera une vision pluriannuelle de sa stratégie budgétaire, notamment sur le plan de la gestion du patrimoine immobilier. L'université, par contrainte et nécessité, devra également conserver une certaine souplesse de la structure de sa masse salariale via notamment le pilotage du taux d'occupation des emplois.

#### **Une véritable ambition de développement des ressources propres, notamment en termes de formation continue**

Suite à l'analyse des données relatives au chiffre d'affaires de formation continue portant sur l'exercice 2015, l'université a mis en évidence une réelle marge de progrès. Elle se rapprochera d'universités équivalentes pour identifier les leviers d'actions et améliorer sa performance : (mobilisation des secteurs d'excellence de l'établissement, renouvellement de la politique tarifaire, recrutement de nouveaux personnels BIATS, développement des partenariats et réseaux, des modulations de services enseignants).

Afin de renforcer sa visibilité, l'établissement constituera des pôles liant formation et recherche autour des points forts déjà reconnus d'UBM. Enjeux de valorisation, ils sont destinés à renforcer la notoriété de l'université par leur caractéristique transversale et à répondre à des partenariats régionaux, nationaux et internationaux.

*Indicateur commun de performance IC 10: développement des ressources propres hors SCSP*

*Indicateur commun de performance IC 11: pilotage financier*

#### 4 – Vers une amélioration globale de la qualité du patrimoine

Dans le contexte de la mise en œuvre opérationnelle de l'Opération Campus portée par l'Université de Bordeaux, la Construction du schéma directeur immobilier de l'UBM, concrétisera la stratégie immobilière de l'université au sein du site bordelais.

La réalisation d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA), qui intégrera les conclusions du Schéma Directeur Eau Énergie, sera déclinée dans une dimension opérationnelle avec un nouveau SPSI et une logique de soutenabilité financière via l'adoption d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les objectifs, dont la traduction opérationnelle se réalisera par des opérations CPER et l'opération Campus, portent, à la fois, sur l'adaptation et l'amélioration du confort et de la qualité d'usage mais aussi sur les économies d'énergie et de performance énergétique via l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (étanchéité, isolation, menuiseries).

Le SDIA et le SPSI permettront à l'université de mieux identifier le coût financier de la cible de performance et du coût du maintien d'actif immobilier (GER Gros entretien Renouvellement). L'établissement mettra ainsi en place un plan pluriannuel de provisions doté à terme d'une enveloppe globale calculée sur une base forfaitaire de 20 € par m2.

#### *Jalon N°3 : Construction d'un schéma directeur immobilier*

*Indicateur commun de performance IC 13 : taux d'occupation des locaux*

*Indicateur commun de performance IC 14 : évolution des surfaces immobilières*

*Indicateur commun de performance IS 5 : évolution des surfaces immobilières en avis défavorable des commissions de sécurité*

*Indicateur spécifique IS 6 : évolution des surfaces immobilières en matière d'accessibilité aux personnes handicapées*

#### 5 – Un partenariat concerté sur le site Bordelais

L'établissement déterminera un positionnement équilibré entre l'affirmation du rôle de coordination de la ComUe et le renforcement du partenariat avec l'Université de Bordeaux.

#### **L'établissement participera activement à l'affirmation du rôle de la COMUE.**

Dans le contexte du site aquitain, l'UBM s'investira activement sur le site en collaboration avec la ComUe, notamment sur :

- la coordination de l'offre de formation (en veillant notamment à la gestion des flux d'inscription et en optimisant la carte régionale des formations),
- la politique de recherche (notamment sur le volet de la coordination SHS),
- l'animation de la vie de campus et de gouvernance de la politique du numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de site, l'Université Bordeaux Montaigne se positionne clairement comme porteur opérationnel d'un projet global de développement des langues, conçu comme un outil fondateur de l'ambition internationale du site (formation initiale et continue, mobilité étudiante et personnels). Le projet immobilier de création d'une Cité des Langues Etrangères et de la Francophonie, inscrit au CPER et doté de 4,5 millions d'€, renforcera la capacité de l'établissement à mettre en œuvre sa stratégie.

En matière de valorisation de la recherche, l'établissement, en partenariat avec l'UPPA, finalisera le projet en cours visant à faire évoluer les Presses Universitaires de Bordeaux vers des Presses Universitaires d'Aquitaine avec un objectif d'ouverture renforcée sur l'ensemble des partenaires du site ouvert à la grande Région.

L'université est attachée de longue date au développement du numérique appliqué à la pédagogie aux côtés de ses partenaires. Elle a été pionnière au niveau du site sur les projets C2I, sur les MOOCS et continuera à mutualiser les bonnes pratiques sur ce domaine stratégique pour les années à venir.

## **L'UBM veillera à équilibrer et dynamiser les relations avec l'UB dans la gestion des dossiers inter-établissements ou des relations bilatérales UB/UBM**

En ce qui concerne, les relations inter-établissements sur le site Bordelais, l'établissement souhaite un nouveau modèle de gouvernance et de gestion restant le plus proche possible de l'esprit inter-universitaire « classique ». L'université veillera au strict respect des termes de la convention adoptée lors du CA du 6 novembre 2015 en matière de gouvernance et de modèle économique, et contribuera activement au dynamisme des échanges et au respect des positions de tous les partenaires.

Porteur sur le site du Service Inter-universitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU), l'UBM proposera ce nouveau modèle de gouvernance ainsi qu'un modèle économique pluriannuel garantissant, sur la base des schémas directeurs Eau-Energie et Eau Potable, la continuité (plan de provisions pluriannuelles pour le renouvellement des installations) et l'augmentation d'un service stratégique, en phase avec les objectifs de développement durable (maîtrise des forages sur les nappes fragiles et participation au projet de substitution porté par la Métropole) et les ambitions de développement de l'activité sur le campus (projet de forage géothermique).

En matière de gestion des relations bilatérales, l'université Bordeaux Montaigne, conformément aux dispositions de la convention adoptée lors du CA du 12 mars 2015 organisant les modalités de coopération entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Bordeaux-Montaigne, entend prendre une part active et responsable aux instances de dialogue et de pilotage prévues pour coordonner les actions communes. L'UBM veillera au respect, à la clarté et la précision des conventions, de leur modèle économique afin de privilégier des relations de bon voisinage.

- **Focus sur la gestion de l>IDEX**

L'université, déterminée à renforcer sa place et son investissement dans le programme IDEX désormais confirmé, intégrera plus largement les SHS à l'activité scientifique du périmètre d'excellence. L'élargissement de l'offre de recherche et de formation de l>IDEX dans le domaine des SHS est conforme aux recommandations adressées par le Jury d'Evaluation de l>IDEX. Forte de ses spécificités disciplinaires, l'UBM, confortera sa collaboration avec le département des SHS de l'Université de Bordeaux, et les autres disciplines dans une logique de transdisciplinarité.

- **Focus sur la gouvernance des actions numériques et un partenariat clarifié avec l'Université de Bordeaux**

L'UBM fera évoluer sa DSI vers une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. Dans ce cadre, un schéma directeur du numérique définira un système d'information cible plus urbanisé. Ce dernier établira une trajectoire de mise en œuvre avec un budget pluriannuel (fonctionnement, investissement), un dispositif efficace de gouvernance des systèmes d'information et une cible en matière d'évolution de l'organisation de la fonction SI (dimensionnement, organisation, compétences, relations avec les métiers, outils, processus).

Dans le cadre de l'ex- PRES, l'établissement s'était appuyé sur le choix d'un service informatique inter-universitaire et d'une politique de site en matière de schéma directeur du système d'information. L'organisation actuelle et le fonctionnement des SI de l'université devront être à la hauteur des enjeux et des stratégies. Pour ce faire, la gouvernance stratégique et opérationnelle au niveau de l'établissement sera renforcée.

L'UBM, déterminée à promouvoir dans ce domaine une gouvernance réellement inter-établissements finalisera une convention avec l'Université de Bordeaux définissant le mode de gouvernance, les niveaux de services et les coûts des prestations.

Il s'agira de maintenir le principe d'une maîtrise d'ouvrage collective de la thématique du numérique et des délégations à des établissements membres chargés de la mise en œuvre du projet collectif. Soucieuse de rester dans une attitude pro-active, l'université continuera à assurer la coordination d'un des trois pôles de la Commission du Numérique de la COMUE (pôle SI).

Dans le cadre de la politique de site bordelaise, le projet de Datacenter communautaire porté par l'Université de Bordeaux hébergera la majorité des serveurs et des applications informatiques des établissements, et nécessitera impérativement une gouvernance et un modèle économique partagés.

*Jalon N°1 : Gouvernance et pilotage : Mise en œuvre du schéma directeur numérique*

*Indicateur commun de performance IC 12 : Pilotage du système d'information et des services numériques*

## **II – Une stratégie recherche en SHS basée sur le partenariat**

Renforcer l'ouverture de la recherche, en s'appuyant sur les fédérations, le partenariat avec le CNRS, la MSHA et l'ED Humanités, en soutenant la place de l'établissement dans le périmètre de l'Idex, constitue l'axe majeur de la stratégie recherche de l'université.

Une révision de l'organisation opérationnelle de la recherche sera engagée au cours de la période contractuelle.

Au côté d'une recherche volontiers regardée comme fondamentale, la carte de la recherche appliquée à l'UBM se décline très largement, des Sciences pour l'archéologie aux Humanités digitales, de la philosophie aux arts plastiques, de l'aménagement à la linguistique, etc.. Cette diversité mérite d'être davantage coordonnée. Ces divers programmes seront mis en convergence afin d'en valoriser des éléments de recherche-action autour de thèmes spécifiques (méthodologie, domaines concernés, typologie des productions, réponses à projets prévoyant un impact économique/social, formes de valorisation...). Le transfert des données scientifiques vers les activités socio-économiques sera encouragé afin de toucher un public plus étendu que le lectorat des seules publications.

### **1.- La stratégie et le positionnement de la politique des SHS et des langues de l'UBM**

La politique de la recherche conduite, s'appuiera d'une part sur les propres unités de recherches de l'UBM (UMR et EA), et d'autre part sur le renforcement des partenariats avec, entre autres, le département SHS de l'UB, de façon plus large avec les Universités de la grande Région ainsi qu'au niveau national et international (échanges d'étudiants, d'enseignants, professeurs invités, etc.)

La politique scientifique de l'établissement sera reconfigurée, et soutiendra les projets émergents, les projets inter-équipes et contribuera par des co-financements à des programmes de recherche. La PSE soutiendra les colloques internationaux organisés à Bordeaux ainsi que les publications (ouvrages et revues) scientifiques. Une réflexion s'impose sur le soutien aux colloques réunissant un nombre restreint de spécialistes.

#### **L'Ecole doctorale Montaigne Humanités (ED 480) et son devenir dans le cadre de la politique de site**

L'école doctorale Montaigne Humanités renforcera ses collaborations à l'échelle du site avec les autres établissements et les autres écoles doctorales. A travers son Ecole Doctorale, l'Université Bordeaux Montaigne s'engage à coopérer avec l'Université de Bordeaux en matière d'actions, de pratiques et de savoirs relatifs à la formation doctorale. Cette coopération se traduit notamment par l'invitation du directeur du collège des Ecoles doctorales de l'Université de Bordeaux aux réunions de l'Ecole Doctorale de l'Université Bordeaux Montaigne traitant de formation doctorale.

La formation doctorale, qui s'appuiera sur la qualité reconnue du travail réalisé par l'ED (ED 480) sera consolidée. L'insertion professionnelle des doctorants, pour lesquels davantage de stages en entreprise seront proposés, sera mieux évaluée.

L'articulation entre le master et le doctorat sera renforcée par l'ouverture des séminaires de l'école doctorale aux étudiants de master. L'augmentation du nombre de contrats doctoraux est un objectif à atteindre en sollicitant davantage de financements extérieurs (région, LABEX, IDEX, CIFRE) et un effort sera conduit pour faire baisser la durée moyenne des thèses. Dans le cadre de sa politique en direction des étudiants handicapés, l'UBM participera aux campagnes de contrats doctoraux en faveur

des étudiants handicapés porteurs d'un projet de thèse et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

## **2 - Une Vision partagée des missions avec l'Université de Bordeaux et la CUEA**

La Maison de la recherche, nouvel espace de 730 m<sup>2</sup> mis à disposition à compter de la rentrée 2016, rassemblera en un même lieu les trois pôles du service de la recherche (dont l'ED), les bureaux des équipes d'accueil, des professeurs invités et des doctorants, ainsi qu'une salle de soutenance de thèses et de manifestations scientifiques.

### **La structuration de la Maison de la Recherche en lien avec les activités de valorisation**

Elle permettra une meilleure coordination du travail des équipes et un plus grand dynamisme de la recherche, un resserrement des liens autour d'un calendrier de rencontres régulières sur les besoins des équipes, leur budget, les réalisations et les projets. Un outil adapté aux besoins des activités de recherche sera adopté en vue d'optimiser le travail de la direction du service et pour proposer aux équipes des moyens plus fins de suivi de leur activité (suivi des projets de recherche, suivi budgétaire, outils de travail collaboratifs, système d'informations permettant de communiquer avec ceux des tutelles...).

Des Assises de la Recherche seront organisées au printemps 2016 avec la communauté des chercheurs, pour déterminer les choix, orientations et les modes de travail qui engageront la communauté scientifique pour la durée du présent contrat.

La stratégie de diffusion et de valorisation de la recherche reposera sur plusieurs leviers notamment la généralisation du dépôt en archives ouvertes ou la valorisation de la recherche et de l'innovation vers le grand public.

Les Presses Universitaires de Bordeaux qui, avec les éditions Ausonius, contribuent à la diffusion des savoirs scientifiques, s'engageront vers de nouveaux partenariats avec les universités de la grande région Aquitaine. La diffusion de leurs productions sera renforcée.

La sensibilisation du grand public aux acquis de la recherche reste une mission fondamentale pour une université de service public. Les partenariats noués en ce sens notamment avec les associations, institutions, entreprises, mécènes seront consolidés (librairie Mollat, AD, Musées, Cap Sciences, TNBA, etc..) ainsi que les événements comme la Nuit des Idées, ou les conférences organisées dans le cadre des « conférences Montaigne » (conférences grand public sur le modèle des universités populaires).

### **Le Renforcement des partenariats autour des SHS**

Les recommandations du jury international qui, le 29 avril 2016, a conduit le gouvernement à prolonger l>IDEX Bordeaux dont l'UBM est membre fondateur, appellent de nets infléchissements en faveur des SHS.

L'UBM entend prendre toute sa place dans les instances de l>IDEX et saisira les opportunités de collaborations et de financements sur l'ensemble des dispositifs du programme.

L'Université Bordeaux-Montaigne appuiera également la restructuration de la MSHA, pilotée par la CUEA dans sa partie scientifique. Elle contribuera à l'élaboration d'un projet scientifique qui sera un des leviers d'une politique de site en SHS et d'interfaces avec les disciplines des sciences et technologies (conformément au diagnostic territorial Strater 2015). Ce dernier s'orientera résolument vers l'international.

L'Université Bordeaux Montaigne sera moteur dans ce projet d'évolution vers une Unité de Service et de Recherche. Elle assurera la tutelle opérationnelle de cette unité.

Le consensus sur la MSHA constituerait une véritable opportunité pour la recherche à l'UBM et, plus généralement, pour les SHS sur le site aquitain.

Par ailleurs, la création de la grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ouvrira un champ de collaborations étendu à de nouveaux partenaires, que favorisent les complémentarités scientifiques existantes entre les établissements, notamment sur les domaines du transfrontalier, de la francophonie, les espaces américains et africains. Un réseau d'universités SHS devra être mis en place, afin de faire prendre en compte les spécificités des recherches en SHS (AAP, durée des thèses...). À l'international, un accent particulier sera mis sur les réseaux européens (H2020, AEN), les projets ERC.

*Indicateur spécifique IS 3 : part du budget recherche sur financement sur projets*

*Jalon N°7: Bilan de l'ouverture des AAP de l'IDEX aux unités hors IDEX pouvant contribuer à l'amélioration des forces de recherche*

*Jalon N°8: Bilan des contributions des SHS à la valorisation et au développement économique*

*Indicateur commun de performance IC4 – réussite en doctorat*

*Indicateur spécifique IS : insertion professionnelle des docteurs*

### **III – Une offre de Formation au service d'une meilleure réussite des étudiants et d'une insertion professionnelle de qualité**

3<sup>ème</sup> université la plus spécialisée en ALLSHS, l'Université Bordeaux Montaigne propose une offre de formation pour autant très diversifiée (14 mentions de licences, plus de 30 mentions de master, DUT, LP, DU, certifications) à destination d'un public étudiants constitué à 40% de boursiers.

#### **1 – Améliorer la réussite étudiante**

Conformément à l'objectif de démarche qualité, l'établissement s'appuiera sur le développement de l'évaluation des formations avec notamment un objectif d'appropriation et d'analyse des formations par les nouveaux conseils de perfectionnement.

Afin de maintenir son niveau d'excellence notamment par le biais de la recherche d'une adéquation toujours plus proche des besoins du monde socio-professionnel, l'UBM s'engage à mettre en œuvre :

#### **Une offre de formation de qualité avec une spécialisation progressive**

Partant du constat d'une offre monolithique (2011-2016), la mise en œuvre de la spécialisation progressive permet de construire une offre pluridisciplinaire articulée autour d'UE majeures/mineures en licence, qui facilitera l'intégration des lycéens et favorisera la réussite des étudiants.

La spécialisation progressive à Bordeaux Montaigne s'appuie, d'une part, sur un socle de compétences disciplinaires et, d'autre part, sur un socle de compétences transversales, commun à l'ensemble des étudiants en L1 et L2 (enseignements en langues, une formation aux compétences numériques permettant une certification, une initiation et un approfondissement en recherche documentaire ainsi qu'un accompagnement pour son projet professionnel (PPE)). Cette organisation permettra, jusqu'au S4, d'emprunter une passerelle de réorientation vers un parcours-type, éventuellement dans une autre mention y compris de licences professionnelles. Afin d'insérer pleinement l'offre de formation de LP dans l'offre de formation globale de l'établissement l'UBM utilisera d'une part la spécialisation progressive et d'autre part les conseils de perfectionnement qui pourront se constituer au niveau des champs afin de mieux informer nos étudiants sur les différentes possibilités qui s'ouvrent à eux.

#### **Un accompagnement renforcé des étudiants dans leur parcours de formation**

L'accueil des bacheliers dans leur diversité, leur suivi, l'adaptation de divers dispositifs marquent la dimension prioritaire pour l'UBM de la problématique liée à la réussite des étudiants. Celle-ci ne peut être pertinente que par un lien véritable entre formation et recherche.

#### **Améliorer la relation Bac -3 bac+3**

L'université Bordeaux Montaigne consolidera les dispositifs ayant pour but de préparer au mieux les lycéens à leur choix d'orientation post-bac ainsi qu'à leur réussite dans leurs études supérieures (cordées de la réussite, accueil chaque année de 5000 lycéens lors des JFE, conventions CPGE et BTS...). A partir de la rentrée 2016, l'établissement propose de valoriser l'investissement

des enseignants qui participent aux différents dispositifs d'orientation à hauteur de 2HTD par ½ journée.

- **Consolider les dispositifs de soutien existant**

L'établissement s'engagera dans des projets ambitieux autour de la remédiation, et confortera l'accompagnement à la réorientation en fin d'année universitaire pour les étudiants en situation d'échec. Le rôle pédagogique des tuteurs sera réaffirmé par une harmonisation des pratiques existantes et une revalorisation de leur rémunération. Un suivi des résultats des étudiants ayant bénéficié d'un tutorat sera mis en place afin d'étendre les choix pédagogiques les plus pertinents. Le repérage précoce des étudiants décrocheurs sera renforcé en collaboration avec le Pôle d'Orientation Stages et Insertion Professionnelle et l'Observatoire Des Etudiants (POSIP). Les étudiants dispensés bénéficieront de davantage d'accompagnement et de souplesse dans leur parcours de formation (système d'UE à la carte pour des formations pilotes). Un diagnostic sera ensuite réalisé avant d'étendre le dispositif à d'autres formations.

- **accompagner les étudiants en situation de handicap**

Afin de répondre au nombre croissant d'étudiants en situation de handicap et à leurs besoins spécifiques, la réalisation d'un schéma directeur handicap à l'horizon 2017 traduira en actions concrètes et phasées une politique d'établissement en faveur de la réussite de ces étudiants.

- **Améliorer l'offre de formation à distance.**

L'établissement s'engagera dans le déploiement d'ouverture de centres d'examen délocalisés. Un groupe de travail sera mise en place dès la rentrée 2016 avec le VP CFVU, le VP délégué numérique, les directions des UFR et des représentants étudiants.

### **Créer un écosystème propice à la réussite étudiante**

- **Encourager l'innovation pédagogique**

L'usage du numérique (pôle accompagnement TICE) expérimentera une décentralisation de l'accompagnement au sein des UFR (recrutement d'ingénieurs pédagogiques), permettant ainsi la création d'un réseau plus serré d'utilisateurs experts. Le dispositif s'articulera autour d'un réseau d'utilisateurs encadré par un enseignant-référent dans chaque UFR/Institut.

- **Allonger le temps d'apprentissage des étudiants**

Afin de favoriser les apprentissages une des priorités de l'université sera de passer de semestres de 12 ou 13 semaines à des semestres de 13 à 14, ce qui favorisera également l'organisation du contrôle continu.

- **Améliorer la qualité de vie étudiante**

Cet objectif s'établira en lien avec le Schéma de qualité de vie étudiante porté par la COMUE. Dans la continuité des réflexions sur l'aménagement des temps de formation, des mesures seront prises en faveur des rythmes de vie en partenariat étroit avec le CROUS (pause-méridienne et diversification, des modalités de restauration).

L'UBM développera des emplois qualifiants (mise au point d'une cartographie de l'emploi étudiant, renforcement du nombre de services civiques).

Dans la logique du Pôle d'action sociale en préfiguration, l'amélioration des services aux étudiants en termes d'hygiène, de santé, d'accompagnement psychologique par le développement des actions de prévention et de soin sera une priorité (amélioration de l'offre de proximité: infirmière, assistante sociale, articulation avec l'Espace Santé Etudiants).

**La fonction documentation de l'université** s'appuiera sur un service commun qui se voit confier 3 objectifs à atteindre à l'horizon 2020 :

- accompagner les étudiants en proposant une offre de formation hybride tous niveaux et toutes disciplines autour de la recherche d'information et de la maîtrise de son écosystème permettant le

développement des compétences au service des apprentissages comme de leur insertion professionnelle,

- valoriser les données et les productions numériques de l'établissement inscrites dans le web, associées à une offre d'ingénierie numérique « sur mesure » destinée aux chercheurs,

- proposer enfin un nouveau modèle d'espaces de bibliothèque à même d'offrir une qualité d'accueil différenciée, l'extension des horaires d'ouverture, la disponibilité accrue des services et l'ouverture de l'université sur la cité.

#### **Jalon N°5: Renforcement des processus d'évaluation**

**- Généralisation des conseils de perfectionnement**

**- Généralisation de l'évaluation des enseignements**

**Indicateur commun de performance IC1 : taux de réussite en licence en 3 ans**

**Indicateur commun de performance IC2 : taux de réussite en licence en quatre ans**

**Indicateur commun de performance IC 3 : taux de réussite en master en deux ans**

**Indicateur commun de performance IC 6 : Evaluation des formations et des enseignements**

**Indicateur commun de performance IC8 : Accès aux services et ressources documentaires**

## **2 – Développer l'insertion professionnelle des étudiants**

### **Internationaliser les formations.**

L'université qui a su préserver son enseignement de 23 langues en proposant notamment des conventions avec les autres établissements publics et privés du site fera de l'augmentation du nombre de mobilités entrantes et sortantes une priorité de ce contrat.

L'UBM dispense déjà des enseignements disciplinaires en langue anglaise, notamment en philosophie, histoire de l'art, arts plastiques, archéologie. Dans le cadre du volet « défi international » de l'IDEX, une pratique pédagogique innovante appelée 'shadowing' en 2015 (master Histoire de l'art) est mise en place.

Enfin, afin d'augmenter la mobilité étudiante, un « pack mobilité » linguistique et culturel, sera mis en œuvre en juin 2016, et proposé à l'ensemble de la communauté universitaire. L'objectif sera de permettre aux étudiants et enseignants une mobilité sortante pour préparer leur séjour par le biais d'un stage intensif. Le dispositif hybride (présentiel-plateforme Moodle) sera organisé en partenariat avec les Relations Internationales.

### **Valoriser l'Approche compétences**

Le portefeuille d'expériences et de compétences, le supplément au diplôme, les conseils de perfectionnement sont autant d'éléments permettant de renforcer l'efficacité de l'insertion professionnelle. Le défi pour ce nouveau quinquennal sera l'appropriation de l'approche par compétences. Pour ce faire, des collaborations avec le POSIP, CFA et le pôle adultes en reprise d'études (PARE) vont permettre d'accompagner les équipes de formation dans la traduction des contenus de formation en compétences et dans le développement de partenariats avec le monde socio professionnel. La collaboration avec l'observatoire des étudiants permet d'exploiter les résultats des enquêtes d'insertion des diplômés en vue d'améliorer l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

### **Développer l'apprentissage**

Le développement d'une politique ambitieuse de l'apprentissage est un des objectifs majeurs du prochain quinquennal. Avec la création du CFA UBM, l'établissement entend développer son offre de formation à destination des apprentis. Suite à l'ouverture du master journalisme à l'apprentissage à la rentrée 2014, la LP « valorisation, animation et médiation des territoires ruraux » complète l'offre existante à la rentrée 2015 de trois licences professionnelles (libraire, éditeur et bibliothécaire). A ce jour, le CFA compte 50 apprentis et 4 diplômés sur la dizaine susceptible d'être ouverts en apprentissage dans les 5 années à venir.

La coordination du CFA sera renforcée par la nomination d'un responsable administratif, titulaire,

adjoint au directeur du CFA.

Le CFA, lauréat d'un appel à projet Région, s'inscrit dans la préparation du calendrier quinquennal de l'offre de formation de l'UBM. Il a obtenu une subvention de 35 000 euros, pour mettre en place les actions suivantes :

- Etablir des liens durables et privilégiés avec les entreprises et réseaux des branches professionnelles ;
- Proposer une pédagogie favorisant la réussite des apprentis.

**Indicateur commun de performance IC5 : insertion professionnelle**

**Indicateur spécifique IS 2 : Relations internationales**

### **3 - Développer la formation continue**

Les formations continues seront dispensées selon 4 axes :

- Formations diplômantes de niveau III à niveau I dans les domaines des sciences humaines, lettres, langues, arts (ex. Le Data journalisme dont l'objectif est de former au journalisme de données les cadres des pôles multimédias des grands groupes de la presse quotidienne régionale (PQR) implantés dans le quart Sud-Ouest de la France) ;
- Formation de promotion sociale (DAEU A) ;
- Formations répondant aux besoins d'entreprises ou de particuliers qualifiantes ou non (ex. Certificat en Langue Française, FTLV, Moocs, conférences grand public) ;
- D'autres prestations d'accompagnement : VAE/VAP/ bilans de compétences.

Pour favoriser cette politique de déploiement trois méthodes seront privilégiées : la co-construction des formations avec le Conseil Régional et les organismes du monde socio-professionnels, la mise en place d'un nouveau modèle économique et d'un soutien fort aux initiatives pédagogiques. Ces formations seront soumises à la certification ISO 9001.

## RECAPITULATIF DES JALONS DE LA TRAJECTOIRE DE BORDEAUX-MONTAIGNE

Année d'observation	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Gouvernance et pilotage</b>					
1. Gouvernance et Pilotage : Mise en œuvre du schéma directeur du numérique					
2. Mise en place d'une démarche qualité et d'une comptabilité analytique					
3. Construction d'un schéma directeur immobilier					
4. Mise en place d'un schéma directeur des Ressources Humaines					
<b>Formation</b>					
5. Renforcement des processus d'évaluation - Généralisation des conseils de perfectionnement - Généralisation de l'évaluation des enseignements					
6. Bilan des actions de formation continue					
<b>Recherche</b>					
7. Coopération avec le collège des écoles doctorales de l'UB en matière de formation doctorale					
8. Bilan de l'ouverture des AAP de l'IDEX aux unités Hors IDEX pouvant contribuer à l'amélioration des forces de recherche					
9. Bilan des contributions des SHS à la valorisation et au développement économique.					

# INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE BORDEAUX-MONTAIGNE

## I. INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

### FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en Master en 2 ans

IC 4 – Réussite en doctorat

IC 5 – Insertion professionnelle

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 7 – Développement de la formation continue

IC 8 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

### PILOTAGE

IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 – Pilotage financier

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

## I. INDICATEURS SPÉCIFIQUES

IS 1 – Insertion professionnelle des docteurs

IS 2 – Relations Internationales

IS 3 – Part du budget recherche issue de financements sur projets

IS 4 – Mesure des évolutions des surfaces immobilières en avis défavorables des commissions de sécurité (en m<sup>2</sup>)

IS 5 – Mesure des évolutions de surfaces immobilières en matière d'accessibilité aux personnes handicapées (en m<sup>2</sup>)

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

<b>IC 1</b>	<b>TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS</b>	<b>Université de Bordeaux Montaigne</b>
-------------	---	---

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Est exclue Paris-Dauphine.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 <sup>ème</sup> année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé - taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2013 (cohorte 2010) pour mémoire	29,1	90,1	49,3	-1,3
	Diplômés 2014 (cohorte 2011)	28,8	89,2	49,0	-1,2
	<b>Moyenne nationale (cohorte 2011)</b>	27.2%	86.8%	42.3%	0.0
	<b>Cible 2020 (méthode 3 uniquement)</b>			<b>50 %</b>	

### A compléter par l'établissement

#### Leviers d'action :

- spécialisation progressive et passerelles L2/LP
- poursuite et extension des dispositifs de remédiation en L1 et L2
- dispositifs d'orientation et d'accueil (JFE, cordées de la réussite, semaine de rentrée)
- détection des décrocheurs
- dispositifs dispensés
- suivi de cohortes
- meilleure accessibilité de l'information sur le site
- développement du fonds de soutien à la pédagogie

## Commentaires de l'université

### Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

#### Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

#### Pour un établissement :

##### Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année  $n / n+1$ .

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session  $n+3$  (ou  $n+2$ ) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

##### Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en L3.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrits en L3 dans l'établissement l'année  $n+2 / n+3$  (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

##### Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en  $n / n+1$ ,  $n+1 / n+2$ ,  $n+2 / n+3$ ) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en  $n / n+1$  et  $n+1 / n+2$ ) et sont sortis du système universitaire l'année  $n+2 / n+3$ .

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en  $n / n+1$  et  $n+1 / n+2$  qui ont obtenu la Licence à la session  $n+2$  (quelle que soit leur situation en  $n+2 / n+3$ ).

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en  $n+2$  ou  $n+3$ ).

#### Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

**Ligne « Inscriptions principales » :** elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

**Ligne « Etudiants » :** sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

#### Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)

- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université de Bordeaux Montaigne
------	---	-------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Est exclue Paris-Dauphine.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année _ - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 <sup>ème</sup> année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGEIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 <sup>e</sup> année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2010	49,3%	12,8%	62.2%	-0,5
Cible 2020 (méthode 3)	cohorte 2016		13.9	65%	
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2010	42.9 %	13.9 %	56.8 %	0.0

#### Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2010	Cohorte 2010
	établissement	National
Bac général	83,6 %	78.5 %
Bac technologique	10,7 %	12.3 %
Bac professionnel	3,9%	3.7 %
Non bacheliers	1,8%	5.5 %

**Leviers d'action** : les leviers d'action sont similaires aux indicateurs listés dans l'indicateur précédent.  
**Commentaires de l'établissement**

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université de Bordeaux Montaigne
------	-----------------------------	-------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013, inscrits en 2012-2013, diplômés en 2014.

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p><b>Définition des indicateurs de réussite</b> Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p><b>Pour un établissement :</b></p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 1</b> <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 2</b> <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 3</b> <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p><b>Au niveau national :</b> Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : <b>Ligne « Inscriptions principales » :</b> elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. <b>Ligne « Etudiants » :</b> sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p><b>Valeur ajoutée</b> Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et</p>

	<p>le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>âge à l'entrée en M1</b> (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans)</li> <li>- <b>formation suivie l'année précédente</b> (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3</li> <li>- <b>discipline de l'inscription en M1</b> (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)</li> <li>- <b>voie du diplôme en M1</b> (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche).</li> </ul> <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la <b>valeur ajoutée</b>. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p> <p>Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2013 (cohorte 2011) pour mémoire	57,5%	80,5%	<b>46,5%</b>	<b>-7,1</b>
	Diplômés 2014 (cohorte 2012)	58,3%	78,0%	<b>61,3%</b>	<b>14,4</b>
	<b>Moyenne nationale (cohorte 2012) en %</b>	52.2 %	88.2 %	<b>52.5%</b>	
	<b>Cible 2020 (méthode 3 uniquement)</b>			<b>62%</b>	

**Leviers d'action :**

- Maintien d'un principe d'une offre de formation construite sur 2 ans

**Commentaires de l'université :**

UBM est très bien placée sur cet indicateur pour les diplômés 2014 ; l'objectif sera de maintenir ce taux tout en appliquant la réglementation en matière de sélection en master.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Université de Bordeaux Montaigne
------	----------------------	-------------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2012 au 1er décembre 2014
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2014		Cible 2020 En %	Soutenances 2014 (données nationales)	Cible 2018 (PAP 2016)
<b>Part des doctorats obtenus en moins 40 mois</b>	DEG			<b>41,4%</b>	<b>46%</b>
	SHS	<b>17%</b>			
	Sciences				
	<b>Ensemble</b>	<b>17%</b>	<b>20%</b>		
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG		X	%	%
	SHS	17%			
	Sciences				
	Ensemble	17%			
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois</b>	DEG			<b>72,8%</b>	<b>80%</b>
	SHS	<b>34%</b>			
	Sciences				
	<b>Ensemble</b>	<b>34%</b>	<b>40%</b>		
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG		X	%	%
	SHS	34%			
	Sciences				
	Ensemble	34%			
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG		X	%	%
	SHS	32%			
	Sciences				
	Ensemble	32%			

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

#### Leviers d'action :

- poursuite du suivi des doctorants et des enquêtes d'insertion professionnelle
- portefeuille des compétences
- ouverture des séminaires
- augmentation du nombre de doctorants contractuels

#### Commentaires de l'université :

L'université note que la comparaison par disciplines, et les modalités de financement devront être prises en compte dans l'analyse de cet indicateur, lors du bilan. En effet, beaucoup de doctorants de l'UBM sont enseignants du second degré et obtiennent leur doctorat en plus de 6 ans. Cependant plus d'1/3 des doctorats sont obtenus en plus de 6 ans, ce qui fera l'objet d'un suivi particulier.

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université de Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2012 au 1er décembre 2014
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2014 et au 1 <sup>er</sup> décembre 2013 des diplômés 2012 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le <b>taux de réponses exploitables</b> est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le <b>nombre de réponses prises en compte</b> est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le <b>poids de la formation</b> est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le <b>taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	Université Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------

*Implication dans l'enquête nationale menée en 2014 sur les diplômés 2012*

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	447	355	79,4%	%
LP	133	101	75,9%	%

*Insertion des diplômés 2012 de Master et de Licence professionnelle*

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)
Ensemble DEG				91				92
Droit				91				93
Economie				89				91
Gestion				93				92
Autres DEG				84				93
Lettres, Langues, Arts	91	31%	91%	86	17	24%	87%	82
Ensemble SHS	186	63%	81%	86	54	76%	88%	86
Histoire-Géographie	38	13%	74%	83				89
Psychologie				90				92
Information communication	88	30%	85%	87	43	61%	93%	87
Autres SHS	60	20%	80%	84	11	15%	ns	85
Ensemble STS	18	6%	ns	90				93
Sciences de la vie et de la terre	18	6%	ns	84				90
Sciences fondamentales				90				91
Sciences de l'ingénieur				92				94
Informatique				95				92
Autres STS				92				90

*Éléments de contexte socio-économique*

Taux de chômage au 4ème trimestre 2014	Régional	10%	% de diplômés boursiers	Master	Université	38%	LP	Université	32%
	National	10,1			National	29		National	52

**Leviers d'action**

- poursuite du déploiement des dispositifs d'accompagnement en master
- développement de la culture de professionnalisation (UE PPE, place des stages dans les maquettes)
- mise en place des conseils de perfectionnement

**Commentaires de l'université :**

En 2012, les masters MEEF n'ont pas encore été enquêtés. Il y aura probablement un impact sur le taux d'insertion de la promotion 2014.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université de Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2014-2015 ; cible 2019-2020
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2014-2015	Cible 2020
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			14	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			9307	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			8914	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			22,6%	25%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			14	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			2684	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			2684	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			22,2%	25%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés				
	Effectifs d'étudiants inscrits				
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			0%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			%	20%

Cibles 2020 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	30%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

**Précisions pour la licence**

L'article 19 de l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

**Leviers d'action :**

- mise en œuvre du dispositif dans les formations proposées par l'IUT,
- dispositifs d'accompagnement pour mieux exploiter les résultats,
- faire de l'évaluation un outil au service de la démarche qualité engagé par l'établissement via l'ajustement permanent de la structure des maquettes,
- mise en place des conseils de perfectionnement.

**Commentaires de l'université :**

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université de Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

#### Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Etablissement
---------------------------------------	---------------

#### A compléter par l'établissement

	Situation 2015 (S)	Cible 2020 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	317 928	381 513	20%
2- Nombre de diplômés en formation continue	171	205	20%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	14	28	50 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	844 621	1 013 545	20%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

\* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

#### Leviers d'action

- reconfiguration du service et stabilisation de l'organigramme ; renforcement du service
- intéressement des composantes aux recettes de FC
- affinement du modèle économique
- rencontre des universités SHS de Toulouse et Montpellier pour identifier les bonnes pratiques
- ouverture d'une offre de formation spécialisée pour les langues et civilisations étrangères tournées vers le tourisme ou l'import-export
- répondre aux appels à projets
- valorisation des actions de formation continue dans le référentiel horaire
- poursuite des efforts pour l'inscription de nos formations sur le RNCP, les listes CPF et démarches de demande d'habilitation par les OPCA
- développement des certifications et stages courts répondant à des besoins identifiés dans le tissu économique local.

Pour la VAE : Mise en place d'informations collectives et changement des modalités d'entrées sur le dispositif : bi annuelles de manière à optimiser les accompagnements (regroupements et mise en ligne de ressources).

Commentaires de l'université :

IC 8	ACCES AUX SERVICES ET RESSOURCES DE L'ESR	Université de Bordeaux Montaigne
------	---	-------------------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MENESR/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	<b>Pour le premier sous-indicateur</b> , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. <b>Pour le second sous-indicateur</b> , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

#### Précisions :

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'usagers.

La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à augmenter dans les années qui viennent.

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2013.
- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du ministère.
- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

#### Tableau synthèse PAP 2016 données nationales

	unité	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	41.6	41.6	41.9	42.1	42.3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usagers	66	69.8	74.7	79.1	83.5

Compte tenu des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

**Sous indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »**

	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Nombre d'entrées annuelles	743 238	758 102	820 000
Nombre d'étudiants	14 484	14 888	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	51,31	50,92	54,67

**PAP 2016 Données nationales**

	2013 Réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017	2018	2019	2020
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 354 513	67 763 095	69 141 676				
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 599 848	1 616 328	1 642 179				
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41.6	41.6	41.9	42.1				

**Leviers d'action**

- extension des horaires d'ouverture
- développement de l'offre de formation inscrite dans les maquettes, toutes disciplines et tous niveaux
- communication plus intensive auprès des différents publics
- chantiers immobiliers de l'Opération Campus (qualité et diversification de l'accueil)

**Commentaires de l'université**

La période 2016-2020 verra la mise en œuvre et le déploiement de l'ensemble de ces dispositifs. Les effets se feront pleinement sentir à partir de 2020, pour autant une croissance de la fréquentation des bibliothèques est envisageable dès à présent.

**Sous indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »**

	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Consultation des ressources numériques	412919	470542	650000
Nombre d'étudiants	14484	14888	
Nombre d'enseignants-chercheurs	402	394	
Nombre de consultation par usager	27,73	30,79	42

**PAP 2016 données nationales**

	2013 Réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017	2018	2019	2020
Consultation des ressources numériques	107 270 092	115 535 256	124 932 725	134 330 195				
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 599 848	1 616 328	1 642 179				
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 500	55 500	55 500				
Nombre de consultation par usager	66	69.8	74.7	79.1				

**Leviers d'action**

- augmentation des budgets documentaires affectés au numérique pour atteindre la parité avec l'investissement sur l'imprimé
- qualité du recueil des besoins
- impact de l'accompagnement par le dispositif des licences nationales
- poursuite du développement de l'offre en matière de thèses électroniques et de patrimoine numérisé (offre débutée en 2012)
- lancement de l'archive institutionnelle, de la formation en ligne et de la dématérialisation pour une diversification des productions avec des contenus à forte valeur ajoutée pédagogique et scientifique

**Commentaires de l'université**

Bien qu'en deçà de la moyenne nationale, l'Université Bordeaux Montaigne a connu une très forte progression de ses usages numériques multipliés par 5 depuis 2009. Il convient de garder à l'esprit l'importance des usages de l'imprimé papier indispensable et encore incontournable dans bon nombre de disciplines : arts, lettres, langues et sciences humaines. Par ailleurs, la fiabilisation des données d'usages du numérique reste délicate à attester pleinement. Ces derniers si l'on considère le seul indicateur du prêt, a retrouvé en 2014-2015 son niveau de 2009 du fait d'un travail soutenu sur la qualité et la valorisation des collections.

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

<b>IC 9</b>	<b>ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION</b>	<b>Université de Bordeaux Montaigne</b>
-------------	--	---

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR – DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2013	2014	2015	Données cumulées 2013, 2014, 2015	Cible 2020 (données cumulées sur la période contractuelle)
<b>Maîtres de conférences</b>	Effectifs*	4/19	1/6	4/11	9/36	
	%**	21%	17%	36%	25%	22%
<b>Professeurs des universités</b>	Effectifs*	2/7	2/5	4/8	8/20	
	%**	28%	40%	50%	40%	45%

\* recrutement interne

\*\* 'recrutement interne / (recrutement total \*100)

### A compléter par l'établissement

#### Leviers d'action

#### Commentaires de l'université

Le taux d'endorecrutement au niveau de l'établissement, relativement proche aujourd'hui de la moyenne nationale pour les PR (47,5% contre 44,6% - source STRATER) et sensiblement supérieur à la moyenne nationale pour les MCF (29,9% contre 21,8%) est difficile à gérer au regard de l'indépendance et de la souveraineté des comités de sélection et des jurys de concours. Cet indicateur est de plus très volatile en raison des faibles effectifs en présence.

A titre d'information, pour la session 2016, le taux d'endorecrutement s'établit à 7% pour les MCF et 50% pour les PR.

Si cet indicateur peut apparaître comme pertinent en terme qualitatif, un objectif de diminution drastique apparaît difficilement soutenable en terme de masse salariale via l'impact « taux d'occupation des emplois » qui milite indirectement pour l'endorecrutement.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université de Bordeaux Montaigne
-------	--	-------------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

#### Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613)</li> <li>2. les recettes de la formation continue (7065)</li> <li>3. la taxe d'apprentissage (7481)</li> <li>4. les contrats et prestations de recherche</li> <li>5. les subventions (hors subvention pour charges de service public)</li> <li>6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587)</li> <li>7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778)</li> <li>8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707-708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76)</li> </ol> Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2014	2015	Cible 2020
Droits d'inscription (1)	2 656 525	2 877 221	3 000 000
Formation continue (2)	866 224	849 666	1 013 545
Taxe d'apprentissage (3)	288 596	241 501	300 000
Contrats et prestations de recherche (4)			1 860 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	1 123 361	1 300 544	1 600 000
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	234 341	120 438	180 000
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	110 401	71 639	80 000
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	1 977 258	1 793 415	2 000 000
<i>Régions (7442)</i>	833 218	715 765	750 000
<i>Union européenne (7446)</i>	388 076	474 256	560 702
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	755 964	603 394	650 000
Dons et legs des fondations (6)	74 257	160 282	160 282
Produits exceptionnels (7)	210 818	182 078	182 078
Autres ressources propres (8)	1 219 983	1 023 393	1 023 393
<b>Total</b>	<b>8 761 754</b>	<b>8 620 177</b>	<b>9 500 000</b>

**Précisions** : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

#### Leviers d'action

- Développement de la formation continue
- Recherche de développement des contrats ANR et ERC (attribution de MDS aux porteurs de projets « à haut potentiel »)
- Locations de locaux
- Optimisation de l'utilisation des crédits par la poursuite de son action de programmation et de reprogrammation en maille infra et pluri-annuelles
- Augmentation de la fréquence des dialogues de gestion, afin d'anticiper les besoins avec des ordonnateurs de centres de responsabilités budgétaires et des responsables financiers formés et professionnalisés. Ces CRB devront gérer une masse suffisante de crédits permettant de réaliser de la fongibilité.
- Identification d'un fonds de roulement disponible grâce au plan pluriannuel d'investissement

#### Commentaires de l'établissement

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Université de Bordeaux Montaigne
-------	--------------------	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description des indicateurs

Unité de mesure	<p><b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires) : <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p><b>Autres objectifs</b> : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.  <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi  <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel  <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

#### I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2015)	Commentaires établissement	Cible 2020
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 97.74 % Investissement : 79.10 %	Périmètre établissement (avec SIE et budget annexe) sans retraitement incluant les dépenses sur recettes fléchées	Fonctionnement 98% Investissement 90%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1	Le suivi financier doit également s'enrichir des nouveaux objets de gestion issus de la GBCP (AE, CP, encaissements)	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1	Le plan pluriannuel d'investissement couplé à l'annexe immobilière doit servir d'outil de pilotage financier	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0.5 et +0.5%).	1	Pas d'outil disponible sur le marché ; suivi réalisé et analyse des écarts mais à l'aide de fichiers excel	2

## II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2015)	Cible 2020
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

### Leviers d'action

- Mise en place d'un contrôle interne budgétaire : gouvernance, audit croisé avec les établissements du site
- Développement de requêtes Business Object
- Améliorer le rythme d'exécution des dépenses
- Améliorer la méthodologie d'ouverture des crédits en développant la notion de projets et d'estimation des besoins
- Augmenter l'intensité de la reprogrammation des crédits.

La période 2016-2020, doit permettre, conformément au plan d'action du contrôle interne comptable et financier (CICF) adopté par le Conseil d'administration CA) de :

- poursuivre les travaux de rapprochement inventaire physique/inventaire comptable pour tous les biens inscrits à l'actif en désignant des responsables par composantes et en les sensibilisant au nécessaire suivi des biens,
- finaliser la signature des conventions d'utilisation,
- de disposer de valorisation documentée par France Domaine des biens mis à notre disposition,
- disposer d'un logiciel de suivi des stocks permettant de fiabiliser les procédures de valorisation adoptées.

### Commentaires de l'établissement

Il existe un référent du contrôle interne (CI) depuis 2013 au sein de l'établissement, la cartographie des risques et le plan d'action sont présentés au CA. Par ailleurs un réseau de référents a été désigné et le CI intègre un volet budgétaire et numérique en 2015-2016.

IC 12	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université de Bordeaux Montaigne
-------	--	----------------------------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</li> <li>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</li> <li>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</li> <li>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</li> <li>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</li> <li>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</li> </ol>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2015)	Cibles 2020
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	3
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

#### A compléter par l'établissement

##### Leviers d'action

- Elaboration d'un schéma directeur du numérique en 2016
- Gouvernance du numérique repensée, avec création de comités thématiques et meilleure intégration à la gouvernance de l'établissement
- Réalisation d'un portefeuille projet à 4 ou 5 ans, avec projets chiffrés au moins pour la première année. Macro planning pluriannuel
- Réalisation d'une cartographie à jour des processus métiers de l'établissement et extension la couverture applicative aux domaines insuffisamment couverts.
- Travail sur une meilleure valorisation des données transversales
- Construction du "bâtiment du numérique" et ses home studios
- Indexation et à la création d'un répertoire commun et projet de plate-forme humanités digitales à la MSHA
- Création d'une lettre électronique de la recherche et maintien de l'adresse électronique pour les docteurs
- Coordination au niveau de la COMUE, formalisation d'un réseau de correspondant de proximité, développement d'une cellule d'appui à la création de projets.

##### Commentaires de l'établissement

IC 13	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université de Bordeaux Montaigne
-------	------------------------------	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>- détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles  U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,  S : nombre de ce même type de salles  H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres :</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : <math>\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%</math>.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

**Précisions :** Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

#### A compléter par l'établissement

Occupation des locaux	Situation actuelle (2015)				Taux d'occupation attendu en 2020
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	14276	13	2795	98 %	98 %
Salles banalisées	143511	162	8465	79 %	90 %
<b>Total</b>				84 %	92 %

#### Leviers d'action

- Opération Campus et adaptation de la typologie des espaces (salles de cours de + de 40 places, espaces mutualisés pour les enseignants, optimisation de l'organisation des espaces)
- Projet d'extension de l'amplitude des enseignements dans le CQ 2016/2020 et question des samedis matin
- Démarche de lissage des enseignements sur l'ensemble de la semaine (rappel des données produites par l'FR Langues (en nombre d'heures de cours par jour : 399 heures le lundi, 533 heures le mardi, 453 heures le mercredi, 503 heures le jeudi, 304 heures le vendredi et 4 heures le samedi))

### **Commentaires de l'établissement**

L'établissement, dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement va étudier et définir une stratégie d'amélioration du taux d'occupation. La problématique de l'ODF 2016/2020 a conduit l'établissement à mettre en œuvre un objectif très strict de lissage des activités pédagogiques sur l'ensemble de la semaine du lundi matin au vendredi soir.

Les données pour 2016 ne sont pas encore disponibles, calculs faits pour 2015.

IC 14	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m <sup>2</sup> )	Université de Bordeaux Montaigne
-------	---	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	m <sup>2</sup> SHON
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m <sup>2</sup> existants – nombre de m <sup>2</sup> libérés + nombre de m <sup>2</sup> nouveaux
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m <sup>2</sup> existants	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> libérés	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m <sup>2</sup> )
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2016			70 733	0	64	70 797
2017			70 797	0	0	70 797
2018			70 797	0	0	70 797
2019			70 797	0	1 185	71 982
2020			71 982	0	0	71 982
Soldes				0	1 250	71 982
Evolution des m <sup>2</sup> à l'issue du contrat			70 733	0	1 250	71 982

Précisions :

Par m<sup>2</sup> libérés on entend les surfaces inutiles qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m<sup>2</sup> nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

**Commentaires de l'établissement :**

L'établissement ne loue aucun espace, mais utilise le site d'Agen géré par l'université de Bordeaux en participant aux charges de fonctionnement.

En 2016, les 64 m<sup>2</sup> créés correspondent à une extension de la nouvelle maison de la recherche pour disposer d'une salle des thèses et de colloques à l'échelle de l'établissement.

En 2019, les 1 185 m<sup>2</sup> créés se décomposent comme suit :

- 400 m<sup>2</sup> créés dans le cadre de l'opération campus pour l'extension du futur pôle documentaire langues et civilisations
- 785 m<sup>2</sup> créés pour l'extension du bâtiment DEFLE existant pour la création d'une cité des langues étrangères, du français et de la francophonie dans le cadre d'une opération CPER.

IS 1	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS	Université de Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------------

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3
Source	établissement
Mode de calcul	L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2.
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

	Insertion en 2014/2015 des diplômés en D année 2011/2012	Cible insertion en 2018/2019 des diplômés en D année 2015/2016
Taux des docteurs en emplois	83,3%	90%
<i>Taux de réponses aux enquêtes</i>	<i>85,7%</i>	

#### Commentaires de l'établissement

Il convient de noter que les données comprenant la totalité des docteurs enquêtés et pas seulement le périmètre de l'enquête ministère amènent à un taux de docteur en emplois de 83% avec un taux de réponse de 80,7%. Sur le seul périmètre du ministère, on passe de 72 à 42 réponses ; le taux proposé est donc peu significatif.

IS3	Contrats de recherche	Université de Bordeaux Montaigne
Action		
Objectif	Favoriser la recherche sur projet	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire)	

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Décembre n (annuelle)
Champ de la mesure	Université

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	DAF

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Cible 2020
Part du budget recherche issue de financements sur projets	75%	78%	80%

#### Leviers d'action :

- renforcement de la participation à l'Idex
- multiplication des réponses aux appels à projet
- renforcement de l'accompagnement pour le montage de projets

IS 4	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES EN AVIS DEFAVORABLES DES COMMISSIONS DE SECURITE (en m²)	Université de Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	m² SHON
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Situation de l'établissement au regard de la réglementation en matière de sécurité incendie

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

**Situation actuelle 2015**

Etablissements recevant du public - ERP		Avis favorables (1)		Avis défavorables (2)		ERP sans avis		Observations (3)
Nb. d'ERP	SHON correspondante	Nb. d'avis	SHON correspondante	Nb. d'avis	SHON correspondante	Nb. d'ERP sans avis	SHON correspondante	
31	56 735	24	46 131	5	6 769	2	4 367	Visite mars 2013 Propagation horizontale et verticale du feu 5 <sup>ème</sup> catégorie

**Situation projetée en 2020**

Etablissements recevant du public - ERP		Avis favorables (1)		Avis défavorables (2)		ERP sans avis		Observations (3)
Nb. d'ERP	SHON correspondante	Nb. d'avis	SHON correspondante	Nb. d'avis	SHON correspondante	Nb. d'ERP sans avis	SHON correspondante	
31	57 985	29	54 085	0	-----	2	4 431	Visite mars 2013 Propagation horizontale et verticale du feu 5 <sup>ème</sup> catégorie

**Commentaires de l'établissement :**

Selon la dernière enquête immobilière : 55% des surfaces bâties sont dans un état de vétusté important et 12% des surfaces ERP sont en avis défavorables d'exploitation par la commission de sécurité et seulement.

Les différentes opérations CPER et liées à l'OP Campus vont permettre à l'établissement de lever des avis défavorables d'exploitation de la commission de sécurité :

- Requalification du bâtiment K (CPER livraison 2017)
- Requalification du bâtiment H (CPER livraison 2021)
- Mise en sécurité des bâtiments L et M, Amphithéâtres 1 et 2 et Cirot/Renouard (OP Campus livraison 2020)

IS 5	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES EN MATIERE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (en m²)	Université de Bordeaux Montaigne
------	--	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	m² SHON
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Situation de l'établissement au regard de la réglementation <sup>1</sup> en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre bâti

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

**Situation de l'établissement au regard de la réglementation<sup>2</sup> en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre bâti**

Situation actuelle 2015					Situation 2020 (Ad'AP)	
Total surface bâtie accessible depuis l'extérieur et à l'intérieur des locaux (en m² SHON)	Nb de bâtiments totalement accessibles depuis l'extérieur (cheminement accessible) et à l'intérieur des locaux (configuration interne conforme)	Nb de bâtiments partiellement accessibles : cheminement extérieur accessible mais locaux non conformes	Nb de bâtiments partiellement accessibles : locaux conformes mais cheminement extérieur non accessible	Nb de bâtiments non conformes : accessibles ni depuis l'extérieur, ni à l'intérieur des locaux	Estimation des surfaces bâties accessibles en m² SHON	Nb de bâtiments totalement accessibles
56 735	10	19	2	0	57 985	31

**Commentaires de l'établissement :**

Selon la dernière enquête immobilière seulement, 26 % des surfaces sont accessibles au regard de loi handicap. L'université a remis un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en 2015 approuvé en février 2016 qui fixe les échéances de mise en accessibilité des bâtiments, à l'extérieur depuis la place de parking ou l'arrêt de transport en commun le plus proche jusqu'à l'intérieur des bâtiments classé comme ERP. Cette mise en accessibilité se réalisera majoritairement par les opérations CPER précitée ainsi que l'opération campus. Un des projets majeurs que l'université devra mener sera la signalétique extérieure et intérieure.

<sup>1</sup> **Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006** relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public - ERP, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation modifiant le code de la construction et de l'habitation, pris en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

<sup>2</sup> **Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006** relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public - ERP, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation modifiant le code de la construction et de l'habitation, pris en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.